

| | |
|----------------|---------------------------|
| Département | Meurthe et Moselle |
| Arrondissement | NANCY |
| Canton | SEICHAMPS |

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 1er février 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 25

de votants 28

L'an deux mil dix, le lundi premier février, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH

Etait excusée : Mme MAISTRE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à
:

Mme MAISTRE à Mme KRIER

A l'unanimité, Monsieur Daniel GUILLAUME a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Pascale TREIBER**

La Ville de Seichamps organise des classes de découvertes au bénéfice des élèves des classes doubles de CM1/CM2 et des classes de CM2 en laissant le choix de la destination au directeur d'école et à son équipe.

L'école élémentaire Georges de la Tour a retenu un séjour « classe de découverte » qui se déroulera du 1er mars au 6 mars 2010 au centre de vacances PEP « les Salicornes », 22, avenue de la Bréquette 50590 Montmartin-sur Mer, pour une base prévisionnelle de 68 élèves, de quatre enseignants et de trois professeurs des écoles stagiaires.

a. Coût du séjour

Organisme prestataire : VTF

- Tarif d'accueil : 17 037.60 € soit 250.55 €/ élève
 - gratuité pour les enseignants accompagnateurs
 - gratuité pour le chauffeur de bus

b. Prestation de transport

- Transport en autocar : MARCOT Xertigny 88 : 5 130.00 €

OBJET

**Classe de découvertes 2010 –
Montmartin-sur- Mer**

N° 04/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 janvier 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 2 février 2010 et affichage en Mairie le 3 février 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

c. Rémunération du personnel d'encadrement

Selon l'Arrêté du 6 mai 1985 fixant l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte – J.O. du 14 mai 1985 :

- 7 enseignants
 - pour 6 jours : $16.35 \text{ €} * 6 = 98.10 \text{ €}$ / enseignant, soit : 686.70 €

d. Sorties pédagogiques

- Une subvention de 1 292.50 € sera versée à la coopérative scolaire de l'école Georges de la Tour pour :
 - Budget pédagogique : 130.00 €
 - Repas de l'aller : $7.00 \text{ €} * 75 = 525.00 \text{ €}$
 - Repas du retour : $7.00 \text{ €} * 75 = 525.00 \text{ €}$
 - Goûter retour : $1.50 \text{ €} * 75 = 112.5 \text{ €}$

Le coût global prévisionnel du séjour s'élève à 24 146.80 € soit 355.10 € par enfant.

La participation de chaque famille et celle de la Municipalité seront conformes à la délibération n°51/2009.

- Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la commission Petite Enfance et Vie Scolaire du 21 janvier 2010:
 - D'approuver les modalités concernant le séjour « Classe de découverte » de l'école primaire Georges de la Tour ;
 - De verser une subvention de 1 292.50 € à la coopérative de l'école élémentaire Georges de la Tour ;
 - D'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2010 de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT